

... et vendent à derniers comptant les lois, l'administration et la justice.

En définitive, ce gouvernement démocratique qui a classé les plus nombreuses en leur promettant de gouverner dans leur intérêt exclusif, abouit à un vaste système de dilapidation, qui a déjà porté une atteinte sensible à la propriété nationale, rendu très misérable la condition des ouvriers dans le New-York et la nouvelle Angleterre et qui, après avoir amené la guerre de la sécession, menace aujourd'hui d'armer l'Est contre l'Est, le Nord-Est, pays de manufactures, et l'Ouest, qui est essentiellement agricole.

On faisait circuler hier à la Bourse la protestation suivante qui peut intéresser plusieurs de vos lecteurs :

« Le comité des détenteurs de fonds grecs dans les Pays-Bas, ayant appris que le gouvernement grec a l'intention de contracter un nouvel emprunt d'offrir en garantie des revenus qui servent de gage aux porteurs des emprunts contractés à l'étranger, proteste contre cette nouvelle violation des droits de ceux-ci et se réserve de poursuivre devant les tribunaux tous ceux qui se rendront coupables de complicité dans cette spoliation publique.

Amsterdam, le 15 décembre 1875.  
Signé Joh. Ruys, président.  
José Mendés da Costa, secrétaire. »

P.-S. — Ce soir, on annonce, d'après des renseignements qui m'arrivent de Versailles, la publication prochaine d'un manifeste du groupe du centre droit libéral Bocher, d'Audiffret-Pasquier, etc., la principale cause de la résolution des princes d'Orléans de se retirer de la lutte politique.

DE SAINT-CHERON.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### Chambre de Commerce de Tourcoing.

Séance du 21 décembre 1875.

Présidence de M. Desurmont-Desurmont, Président.

MM. Lorthois-Desplanque, indisposé; Jourdain et P. Lemaitre, empêchés; Masurel, absent.

La Chambre de Commerce :

Donne acte à son Président du dépôt sur le Bureau des objets de correspondance ci-après :

— Prospectus de la maison Griffiths, de Sydney.

— Bulletin n° 3 de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur.

— Rapports sur les traités de commerce, par l'Union nationale du Commerce et de l'Industrie de Paris.

— Exposé de la situation d'Algérie.

— Tarifs de chemins de fer.

— Enquête sur les conditions du travail en France.

— Tarifs des transports du chemin de fer du Nord.

— Circulaire commerciale de M. Waldmeir sur les cours des sucres, alcools, huiles et céréales.

— Mouvement du Bureau de Conditionnement. Novembre 1875.

— Erreurs des nivellements de la Scarpe inférieure. — Rapport.

— Proposition de souscription pour un monument à Philippe de Girard.

— Vœu de la Chambre de Commerce de Nîmes, au sujet du vinage des vins.

— Regist communication d'une circulaire ministérielle au sujet des marques de fabrique en Allemagne.

— Prend connaissance d'une lettre de la Chambre de Commerce de Bordeaux, au sujet de la fusion projetée des chemins de fer des Charentes avec la Compagnie d'Orléans.

— Décide qu'on répondra à M. le Consul général d'Autriche, qui fait une enquête au sujet de ce textile, que le china grass n'est pas employé dans les fabriques de la circonscription.

— Renvoie à la Commission des blousés une lettre par laquelle M. Jandeau, chimiste, annonce avoir trouvé un moyen peu dispendieux de séparer les corps étrangers des diverses sortes de laine.

— Appuie le vœu émis par la Chambre de Commerce de Lille, à l'effet d'obtenir, les dimanches et jours fériés, la fermeture des bureaux de transports de marchandises établis dans les gares de chemins de fer.

— Après avoir examiné avec intérêt les statuts de la Société des Déchets, projetée à l'instar de celles de Reims et de Sedan, souhaite le succès de cette entreprise à cause de son but moralisateur et philanthropique, et ne peut qu'exprimer ce vœu, n'ayant point qualité pour s'immiscer dans cette affaire, qui est une opération purement commerciale.

— Approuve le rapport présenté par M. Ch. Jonglez, sur le conditionnement des blousés. — Adopte les termes de la circulaire à envoyer par les Chambres de Commerce réunies de Tourcoing et de Roubaix aux Chambres de Commerce de la France et de l'étranger, pour faire connaître cette institution nouvelle (nous publierons dans notre prochain numéro la circulaire dont il s'agit) et exprime ses remerciements aux coopérateurs de cette œuvre importante.

— Entend les explications de M. Ch. Jonglez au sujet des démarches récemment faites à Paris pour le maintien où elle était prévue de la gare du chemin de fer de Tourcoing à Menin.

— Sur la proposition de M. Herbaux, émit à l'unanimité le vœu que tous les manufacturiers s'efforcent de payer leurs ouvriers un autre jour que le samedi. Cette mesure moralisatrice étant déjà préconisée par plusieurs industriels faisant partie de la Chambre de Commerce

et produisant, selon leur affirmation, de très-bons résultats.

— Renvoie à la Commission de surveillance du Bureau public de pesage, une réclamation révoltant de la part de certains marchands des agissements fâcheux, pouvant détruire les garanties que l'institution du bureau a eu pour but d'établir et de sauvegarder.

#### Chemins de fer du Nord

Voici le texte de la Note que la députation du Nord, après s'être réunie sous la présidence de M. Plichon, a remise à la Commission des chemins de fer, relative aux lignes projetées de Valenciennes au Cateau, et de Lens à Armentières :

La convention passée entre M. le ministre des travaux publics et la Compagnie du Nord porte concession à cette Compagnie de deux chemins de Valenciennes au Cateau, et de Lens à Don, avec concession éventuelle de la section de Don vers Armentières.

Lalongueur du premier de ces chemins est de 37 kilomètres et les deux sections du deuxième comportent ensemble 33 kilomètres.

Ces deux chemins ont été, en 1869, classés par le département du Nord comme lignes d'intérêt local et mis, à cette époque, en adjudication avec l'approbation du gouvernement.

Ce ne fut qu'en 1871 que l'adjudication annoncée en 1869 put se réaliser. Ils furent, à la suite de cette adjudication, concédés à la Compagnie de Lille à Valenciennes avec un certain nombre d'autres lignes.

Le gouvernement avait approuvé la mise en adjudication de ces chemins comme lignes d'intérêt local. Aucune opposition ne se produisit jusqu'au moment de la concession. Ce ne fut qu'après l'adjudication, alors que la déclaration d'utilité publique de ces lignes était poursuivie devant le conseil d'Etat, que le caractère d'intérêt local en fut contesté.

Le conseil d'Etat ayant émis l'avis que ces chemins devaient être retenus comme lignes d'intérêt général, M. Desseignigny, alors ministre des travaux publics, les concéda à ce titre à la Compagnie de Lille à Valenciennes par la convention du 13 septembre 1873.

Ces deux lignes sont incontestablement les plus productives du réseau du département du Nord; le Conseil général, en les concédant comme lignes d'intérêt local, et M. le ministre des travaux publics, en confirmant cette concession à titre d'intérêt général à la Compagnie de Lille à Valenciennes, concessionnaire d'un certain nombre de lignes d'un faible produit, avaient en vue de la mettre à même de faire face aux insuffisances de tarif de certaines lignes par le produit relativement élevé des autres.

La Compagnie de Lille à Valenciennes vient de passer avec la Compagnie du Nord un traité par lequel elle lui fait abandon d'un certain nombre des lignes qui lui ont été concédées. Quant au surplus des lignes concédées, elles paraissent devoir rester inexécutées dans la pensée des deux compagnies. Par suite de cette convention, qui sera prochainement soumise aux Conseils généraux intéressés, la Compagnie du Nord reste seule pour exécuter l'ensemble des chemins du département du Nord.

La députation du Nord ne s'oppose pas à ce que la Compagnie du Nord reçoive la concession des chemins de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau; mais elle demande que cette compagnie prenne en même temps les autres chemins qui ont été concédés et ne peuvent être l'objet d'une concession utile, si on les sépare de ces deux lignes.

On appelle sur ce point, d'une manière toute particulière, l'attention de MM. les membres de la Commission parlementaire pour qu'ils le signalent à M. le ministre et à MM. les administrateurs de la Compagnie du Nord.

En examinant l'état des concessions faites par le département et celui des lignes reprises par la Compagnie du Nord à celle de Lille à Valenciennes, on constate qu'un grand nombre de lignes sont menacées de rester inexécutées.

Ces lignes sont les suivantes :

- De Templeuve à Hazebrouck, d'un longueur de 54 k.
- Artes à Denain, 11
- Denain à Saint-Amand, 15
- Loirches à la ligne d'Artes à Denain, 4
- Haubourdin à Saint-André, 8
- Orchies à Carvin, 12
- Saint-Waast-là-Haut à la ligne de Valenciennes à Douzy, 6
- Maubeuge à Solre-le-Château et Sars-Poteries, 14
- Sars-Poteries à Avesnes, 10
- Solre-le-Château à Beaumont, 6
- Lille à Lanoy, 14
- Armentières à Roubaix par Quesnoy, 18

La ligne d'Armentières à Roubaix, bien que concédée à une Compagnie autre que celle de Lille à Valenciennes, semblerait d'une exécution difficile par une Compagnie autre que celle du Nord, si le groupe des lignes secondaires du département passait aux mains de celle-ci.

Lorsque l'Etat a cru devoir retirer aux Compagnies qui les avaient obtenues les lignes d'intérêt local situées dans la région du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour les concéder à cette Compagnie, il a, par les traités passés avec elle, assuré l'exécution de l'ensemble des chemins, et donné ainsi aux populations, par une Compagnie autre que

celles qu'elles avaient choisies, les satisfactions qu'elles étaient en droit d'attendre. Le département du Nord est fondé à réclamer le même traitement.

Une autre observation qui soulève le projet de loi porte sur les délais excessifs stipulés pour l'exécution de deux lignes. Le délai de cinq ans pour la ligne de Valenciennes au Cateau, et de dix ans pour la ligne d'Armentières à Lens, si l'on tient compte des délais accordés à la Compagnie du Nord pour la production de ses projets.

D'après les conventions primitives passées avec la Compagnie de Lille à Valenciennes, l'exécution de ces chemins devrait avoir lieu dans un délai de cinq ans à partir du décret déclaratif d'utilité publique.

D'un autre côté, lorsque la Compagnie du Nord a obtenu, en 1872, la concession du chemin de Cambrai à Dour, elle s'engageait à établir dans un délai de trois ans, à partir de la loi approbative de la concession. Elle a accepté le même délai pour la construction de la ligne de Douai à Tournai.

Nous demandons qu'en raison des intérêts considérables à desservir par ces deux lignes, le délai de construction soit de trois ans, à partir de la loi approbative de la concession.

Un troisième point sur lequel il convient d'appeler l'attention de l'Assemblée, c'est sur la division en deux sections de la ligne de Lens à Armentières. Le projet de loi propose de considérer comme ligne d'intérêt local, la section d'Armentières à Don, et comme ligne d'intérêt général, la section de Don à Lens.

Or, le chemin d'Armentières à Lens forme un seul et même tout, et sera l'objet d'une circulation considérable, il importe que l'exploitation en soit faite par une seule Compagnie. Sa division présenterait des difficultés sur lesquelles il est inutile d'insister.

Il y a lieu de remarquer que le chemin de Valenciennes au Cateau, dans la concession primitive, devait se prolonger jusqu'à St-Erme, dans l'Aisne, et assurer ainsi des communications directes entre Reims et le Nord de la France. Son interruption au Cateau ne se justifierait pas; il y a lieu d'en demander la continuation jusqu'à St-Erme.

En résumé, la députation du Nord demande à la Commission parlementaire :

1. De comprendre dans la convention actuelle les diverses lignes du département aujourd'hui concédées et qui n'ont point à être comprises dans l'acte de rétrocession consentie par la Compagnie de Lille à Valenciennes, au profit de la Compagnie du Nord.
2. De modifier les stipulations relatives aux délais, de telle sorte que l'exécution des lignes soit terminée dans un délai maximum de quatre ans, à partir de la loi portant approbation de la convention;
3. Que la ligne de Lens à Armentières soit dans son ensemble concédée à une seule Compagnie;
4. Que la ligne de Valenciennes au Cateau soit prolongée jusqu'à St-Erme, dans le département de l'Aisne,

COMICE AGRICOLE DE LILLE. — Extrait du procès-verbal de la séance du 22 décembre 1875. — M. le secrétaire général communique le résultat des délibérations de la commission chargée de la révision du programme des concours qui se tiendront en 1876.

Il est décidé que ces concours se tiendront à Tourcoing le lundi 28 août. Diverses modifications sont ensuite adoptées dans le chiffre des primes à accorder aux animaux reproducteurs. Elles tendent toujours à augmenter la valeur des prix destinés aux mâles au détriment de ceux promis aux femelles. La suite de cette révision est remise à la prochaine séance.

M. Ladureau lit un premier mémoire sur la culture des betteraves à sucre, ayant pour objet l'influence de l'écartement des plantes sur leur rendement et leur richesse saccharine. Il résulte du tableau des cinq expériences tentées à des distances diverses, que tout l'avantage a été pour la plantation faite à l'intervalle de plus rapproché, savoir : vingt-cinq centimètres. Ces conclusions, dit l'auteur en terminant, doivent attirer l'attention des cultivateurs et leur faire tirer les conséquences qui les aideront à faire de la bonne betterave à la campagne prochaine; l'exemple terrible de cette année, les refus qu'ils essuyent de beaucoup de fabricants, les bas prix qu'on leur donne, les tares énormes que d'autres leur imposent doivent leur faire ouvrir les yeux sur tout ce qui intéresse cette grande question de la reproduction de la betterave riche en sucre, seul remède qui puisse prolonger l'existence des fabriques de sucre en France, dans les déplorables conditions actuelles.

Après cette communication, M. Ladureau donne lecture d'une lettre que lui a récemment adressée M. Derome, et où cet agronome traite la question de la vente des betteraves à la densité. « A mon avis, dit-il, il est temps d'agiter cette question et de la résoudre, si c'est possible, à bref délai, de façon à ce que nous puissions, sans trop tarder, régler nos travaux de culture de la prochaine saison. La Station agronomique de Lille, qui possède dans son sein des hommes éclairés et dévoués, voudra bien prendre avec le Comice l'initiative d'une proposition au Comité national des fabricants de sucre, ou bien encore demander audit Comité et aux autres Comités locaux les mesures qu'ils croient devoir proposer pour concilier les intérêts. Ici tout lieu d'espérer que cette Station voudra bien s'occuper sans retard de cette importante question, et rendre à l'agriculture un immense service, si, comme je l'espère, elle parvient à régler

à la satisfaction des deux parties la base sur laquelle l'enquête peut se faire. »

M. Taffin développe ensuite de très judicieuses considérations sur la crise betteravière; il ne voit d'issue favorable à ce malaise qu'une entente entre le producteur et le fabricant, et il propose d'établir, pour régler leurs rapports, un bureau de conditionnement analogue à ceux qui fonctionnent dans d'autres industries. Avant tout, un congrès réunirait les principaux intéressés des départements du nord de la France, afin d'établir les conditions normales de la richesse en sucre de la betterave, et le bureau d'arbitrage statuerait sur les difficultés, d'après les bases établies par ce Congrès, composé d'un égal nombre de cultivateurs et de fabricants; il croit que le moment est favorable pour provoquer cet accord et que ce serait un grand honneur pour le Comice de Lille de lui donner la première impulsion.

M. Mélisse fait observer que les difficultés qui ont toujours empêché la vente de la betterave à la densité, proviennent de la grande variation qui existe d'une racine à l'autre dans le même champ. Cette variabilité s'oppose à ce que l'on puisse obtenir une valeur exacte de la richesse saccharine d'une livraison de betteraves, et elle a arrêté les tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour; M. Mélisse cite des industriels qui, après avoir essayé de payer les betteraves à la densité, ont dû y renoncer.

M. Ladureau répond que les analyses faites sur une trentaine de betteraves, prises à différents endroits d'un champ, lui paraissent devoir donner un état suffisamment exact de la richesse saccharine totale.

M. Scalabre donne quelques détails sur la création et le fonctionnement du bureau de conditionnement, établi à Tourcoing pour le commerce de laine. Il a rencontré d'abord une vive opposition, mais il est reconnu aujourd'hui comme éminemment utile.

MM. Bonnier et Hellin appuient l'idée de M. Taffin. Toutefois M. Hellin fait observer qu'il y a une très grande différence entre le commerce de Roubaix et Tourcoing et l'industrie qui se sert des betteraves. La production de celle-ci est disséminée sur un espace considérable autour de l'usine qui les emploie, et les rapports entre producteurs et fabricants sont bien moins faciles.

M. le Secrétaire général croit que la question ne peut pas être envisagée dans tous ses détails dans une discussion générale; il propose de renvoyer la proposition de M. Taffin à l'examen de la Station agronomique, qui lui paraît constituer une commission parfaitement placée pour l'étudier. Sa proposition est acceptée. La séance est levée à une heure. — Le Secrétaire général : A DE NORQUET.

#### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

##### A l'occasion du jour de l'an, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain

Le Maire de la ville de Roubaix vient d'adresser la lettre suivante à M. J. J. Weerts :

Roubaix, le 26 décembre 1875.  
A Monsieur J. J. Weerts, à Paris, Monsieur,

Je suis toujours, ainsi que la commission des écoles académiques, avec le plus vif intérêt, les progrès des anciens élèves de l'école, et c'est avec bonheur que j'ai applaudi à leurs succès.

Aussi aimé-je à vous exprimer toute la satisfaction que m'a fait éprouver la haute distinction dont vous avez été l'objet, pour votre beau tableau, et je suis reconnaissant à Monsieur le ministre d'avoir bien voulu en doter notre musée naissant. Votre œuvre y occupe la place d'honneur, en attendant qu'on puisse l'installer plus convenablement dans l'édifice que nous nous proposons d'élever.

Persuadé qu'il me sera bientôt donné de saluer de nouveaux succès, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Roubaix,  
P. DESTOMBES, adjoint.

##### On lit dans l'Echo du Nord :

« D'après les bruits qui circulent et dont nous ne pouvons encore garantir l'exactitude, les candidats sénateurs choisis, dans le Nord, par les partis de droite (à l'exception du parti légitimiste), seraient MM. d'Hespel, Jules Brême, Maillet, de Staplande, et Maurice. »

« Le parti légitimiste serait absolument résolu, nous dit-on, à faire acte d'émancipation et à constituer sa liste particulière, tant pour le Sénat que pour la Chambre des Députés. »

« Il va sans dire que nous ne donnons les nouvelles ci-dessus que sous les plus expresses réserves, car nous signons si les personnes désignées ainsi ont donné leur adhésion à la combinaison. »

L'Indicateur d'Hazebrouck apprend de source certaine, et nous annonçons comme lui avec le plus grand plaisir, que M. Henri Biesval, conseiller d'arrondissement, cédant aux sollicitations de ses nombreux amis, pose sa candidature à la Chambre des députés dans la deuxième circonscription de l'arrondissement d'Hazebrouck, composée des deux cantons de Bailleul et du canton de Merville.

En vertu d'une ordonnance de M. le premier président de la cour de Douai, les assises du département du Nord,

pour le premier trimestre de 1876, s'ouvriront à Douai le lundi 7 février, sous la présidence de M. Desticker, conseiller à la cour de Douai. MM. Parmentier et Vanlele, conseillers, siègeront comme assesseurs.

Est-ce un garçon qui venait de rêver à l'affaire de Willems et n'était pas encore complètement réveillé, ou doit-on prendre sa parole au sérieux? En tout cas, un jeune homme de Lys-lez-Lannoy, nommé Auguste Priest, prétend qu'étant sorti de chez lui pour aller à Roubaix vers 4 h. du matin, il a été rencontré par un individu de mauvaise mine qui s'est jeté sur lui avec un instrument tranchant. Un coup reçu par lui aurait percé sa veste et son gilet et ne se serait arrêté qu'à la ceinture en cuir qui lui portait heureusement sous son gilet. Plainte a été déposée en ce sens.

L'employé de la gare dont nous avons récemment parlé, à propos d'une tentative de vol dont il s'était rendu coupable à la gare même, vient d'être condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Le tribunal de simple police de Roubaix ne siègera ni cette semaine, ni la semaine prochaine. Tant mieux! Cela prouve que le dossier des juges n'est pas considérable et que les contrevenants se sont faits rares, pour bien clore l'année.

A l'arrivée du train de Tournai, en gare de Lille, mercredi soir, à cinq heures, le personnel de la gare n'a pas été peu surpris de voir l'employé visiteur du train appréhendé par deux employés de la douane de Baisieux et conduit au bureau des douanes, où il ne fut relâché qu'après d'assez longues explications. Voici ce qui s'était passé : La douane de Baisieux, ayant remarqué dans un wagon deux paquets de tabac de contrebande, pendant que tous les voyageurs étaient descendus pour la visite, fit monter deux employés, l'un en uniforme, l'autre en habits civils, pour mettre la main sur le voyageur qui voudrait les reprendre. Mais l'uniforme de l'octroi ayant sans doute donné l'éveil à ce dernier, le train arriva à Lille et tout le monde descendit sans que les paquets de tabac soient repris. Vient alors le visiteur chargé de ramasser les objets oubliés dans les trains, qui s'empara des paquets pour aller les déposer au bureau des réclamations. C'est à ce moment que les douaniers, qui craignaient déjà de rentrer bredouille de leur chasse, curent avoir mis la main sur le fraudeur et le conduisirent de vive force au bureau de douane, d'où il ne put sortir qu'après quelque délai.

Disons, à propos des fonctions de visiteur, qu'elles sont loin d'être une sinécure à la gare de Lille. On trouve dans les wagons, dit l'Echo, outre des collections de cannes, parapluies et sacs de voyage, un assemblage d'objets qu'il semblerait difficile d'oublier. Il y a quinze jours à peine, un visiteur ramassait, à l'arrivée d'un train à Lille, un sac contenant 1500 francs en argent et pesant dont sept kilos et demi.

La ville d'Armentières a été témoin, le soir de Noël, d'une scène sauvage qui vient d'amener à la maison d'arrêt de Lille quatorze jeunes gens, repris de justice pour la plupart. Ces individus s'étaient mis en tête de faire à coups de pavés le siège d'une boutique d'épicerie et de salaisons située dans les prés Dubem et appartenant à M. Dilkem. La devanture entière de la boutique a été brisée, ainsi qu'une grande quantité de marchandises; mais ces dégâts matériels seraient peu de chose si les projectiles de ces furieux n'avaient blessé grièvement plusieurs hommes paisibles, dont l'un va malheureusement succomber.

La police d'Armentières a déployé la plus grande activité dans l'arrestation de ces malfaiteurs.

La police a mis, lundi matin, en état d'arrestation, un ancien caissier d'un filaire d'Armentières, M. Breuvart, qui l'avait renvoyé, il y a huit mois déjà, par suite de soupçons d'irrégularités dans ses écritures. Ces soupçons sont changés en certitude par l'examen attentif des livres, et le coupable a été arrêté.

Voici les principales affaires jugées aujourd'hui par la troisième chambre :

— Quinze jours à un tendre époux de Fives, S. Vandenberghe, arrêté au moment où il traînait sa moitié par les cheveux à travers la rue Belle-Vue, lui assénant en même temps des coups de poing.

— Un repris de justice hollandais, J. Vanheurhout, se trouvait dans un estaminet où un orfèvre exhibait un lingot d'or et d'argent provenant d'un incendie. L'orfèvre se mit à jouer aux cartes, plaçant à son côté le lingot. Un instant après, il avait disparu. Le Hollandais l'avait adroitement escamoté. Il fut arrêté encore nanti du lingot. Le jugement n'est pas rendu.

TOURCOING. — Notre ville vient de faire en la personne de M. Charles Maillard, architecte, professeur aux écoles académiques, ancien capitaine-ingénieur au corps des sapeurs-pompiers, une perte qui est vivement sentie par toute notre population.

M. Maillard avait su mériter l'estime et la considération de tous, par son talent remarquable et l'honorabilité de son caractère. Les hommes trop rares, qui ont une intelligence supérieure et une

grande élévation de sentiments, sont presque toujours leur mérite. C'était un homme de cœur, doué d'une âme généreuse et d'un esprit aussi fin que solide. Enlevé, encore dans la force de l'âge, à sa nombreuse famille et aux amis qu'il comptait dans tous les rangs de la société, sa mort a été le plus pénible événement dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Homme de foi, et de conviction profonde, voyant, avec le calme du chrétien, la mort s'avançant, il réunit, (qu'on nous permette ce touchant tableau), autour de son lit de douleur, son épouse, ses enfants éplorés, pour leur adresser ses suprêmes adieux et leur donner sa dernière bénédiction.

Les funérailles de M. Ch. Maillard ont eu lieu hier au milieu d'une affluence considérable venue de tous les points du diocèse; on y remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques, accourus comme pour rendre un dernier hommage à la mémoire de celui dont le talent a doté leurs paroisses de ses édifices religieux qu'on admirera longtemps.

Les sapeurs-pompiers précédaient le funèbre cortège et bordaient la haie.

Les coins du dnp mortuaire étaient tenus par MM. Duvell, président de la société des architectes du département; Devaux, secrétaire de la mairie; Saint-Quentin, professeur aux écoles académiques, et Carresimo, lieutenant au corps des sapeurs-pompiers.

Venaient ensuite : les officiers des sapeurs-pompiers de Courrai, et MM. Leduc et Dumotier, des sapeurs-pompiers d'Halluin.

Un délégué de la société des architectes, composée de MM. Marceau, vice-président Contamine, Sauvage, Gilquin, Sprit, Wewnhoven et Meurillon;

Les membres de la commission des écoles académiques; Les professeurs et tout le personnel des écoles.

La foule qui, pendant le service divin remplissait la vaste église de Notre-Dame accompagna le corps jusqu'au cimetière.

Puisse l'unanimité des regrets exprimés en cette douloureuse circonstance, adoucir un peu la profonde affliction dont son inconsolable famille est frappée.

L'art religieux perd en M. Maillard l'un de ses plus savants adeptes. Tous les styles lui étaient familiers, et il arrivait toujours à les agencer de manière convenable.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les églises ou chapelles qu'il a faites ou restaurées; qu'il nous suffise de passer en revue ses principales œuvres :

ÉGLISE DE FRESNES, PRÈS CONDÉ, d'un style ogival XIII<sup>e</sup> siècle. Le clocher, dégagé des bas-côtés, laisse trois haies donnant dans un porche complètement libre; l'entrée en est grandiose. Le d'ambulatorio pourtourant le chœur fait de cette église une vraie cathédrale. Les voûtes, le triforium, le nobiliter, jusqu'aux moindres détails, font voir une étude approfondie du monument.

ÉSAUPONT, style roman. Limité par les ressources, l'architecte choisit un style des plus simples. Les chapelles de bas-côtés, les grandes fenêtres du chœur, sont d'un très-bon goût.

NEUVILLE-SUR-L'ESCAUT; DORIGNIES, PRÈS DOUAI; WERVICQ SUR; RONCO. Quatre autres églises romanes, mais complètement différentes. Neuville possède de grandes fenêtres avec menaux au chœur et au transept, des rosaces dans le vaisseau de la grande nef, un transept très-ouvert. — Dorignies n'a pas de transept; les colonnes sont variées par colonnes simples et colonnes corinthiennes. Le vaisseau de la grande nef est éclairé par de petites fenêtres jumelles superposées au-dessus des colonnes simples; les retombées des voûtes se faisant que sur les colonnes corinthiennes, élèvent la hauteur du monument et le rendent plus important. — Wervicq possède un chœur très-éclairé et y a de magnifiques verrières; un magnifique triforium, les pignons placés au-dessus de chaque fenêtre des bas-côtés, la tour devenant polygonale à l'autour des abatements, rendent cette église très-originale; mais l'effet ne paraît en être jugé que lorsque la partie supérieure du clocher sera achevée. Roncq. Le fond du chœur est éclairé par les côtés, mais suffisamment. Cette disposition permettait d'y faire des décorations dont l'architecte a su tirer bon parti.

CROIX-ROUGE, A TOURCOING. Année d'un style roman, avec colonnes simples et colonnes couronnées; les voûtes jumelles, le beau triforium, lui donnent un aspect imposant. Le maître-autel, représentant l'apothéose de saint Joseph, est un chef-d'œuvre de conception.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. Style ogival, XIII<sup>e</sup> siècle; avec trois nefs, mais un seul toit. Son grand transept, ses beaux vitraux variés, les intelligents arrangements du chœur, donnent à cette petite église un aspect magnifique, en font une cathédrale en miniature.

Les diverses chapelles que M. Maillard construisit : Pont-de-Canteleu; St-Jean-de-Dieu; l'Hommelet; Tourcoing; St-Pères de Ste-Marie, Notre-Dame des Anges, Ste-Union, Hôtel-Dieu, etc., etc., ont toutes chapelles différentes.

Dans son travail incessant, M. Ch. Maillard trouvait toujours moyen de varier ses œuvres.

Dans les nombreuses restaurations qu'il exécuta, sa délicatesse l'a toujours empêché de détruire les ouvrages faits par ses prédécesseurs; mais il savait